

## Classes à Horaires Aménagés Danse, Instruments, Maîtrise 2018-2019

### PRÉSENTATION

>> Les classes à horaires aménagés s'adressent à des enfants montrant une forte motivation pour la pratique musicale ou chorégraphique.

Les enseignants de l'Éducation Nationale et du Conservatoire travaillent en collaboration pour concilier programme scolaire et enseignement musical ou chorégraphique sur le temps scolaire.

### SPECIALITÉS

**Maîtrise** : du CE2 à la 3<sup>ème</sup>

**Instruments** : du CE2 à la 3<sup>ème</sup>

**Danse classique** : du CM1 à la 3e

**Danse contemporaine** : de la 6e à la 3e



## >> De l'école élémentaire au collège Une scolarité différente

>> Les établissements de l'Éducation Nationale  
en convention avec le Conservatoire de Lyon

Ecole Albert Camus (maîtrise, danse, instruments)  
15, montée du Télégraphe - Lyon 5e - tél. : 04.78.36.36.13

Collège Jean-Moulin (maîtrise, danse, instruments)

1, place des Minimes - Lyon 5e - tél. : 04.78.15.01.40



Candidatures  
avant le 28 février  
Mises en situation  
24 mars au 7 avril

Renseignements et dossier d'inscription  
en ligne sur [www.conservatoire-lyon.fr](http://www.conservatoire-lyon.fr)  
Conservatoire à rayonnement régional  
4 montée Cardinal Decourtray – 69321 Lyon cedex 05  
Tél. : 04 78 25 91 39 - Fax : 04 78 15 09 60

# Classes à horaires aménagés

## 2018-2019

### >> INTÉGRER UNE CLASSE A HORAIRES AMENAGÉS AU CONSERVATOIRE DE LYON 4 étapes

#### 1. Candidature jusqu'au 28 février 2018

Dossier à télécharger sur le site [www.conservatoire-lyon.fr](http://www.conservatoire-lyon.fr) et à retourner au Conservatoire. Attention : les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule discipline.

2. Les mises en situation artistiques évaluent le potentiel et la motivation des enfants (les programmes seront rendus publics le 6 février 2018).

3. L'admission définitive est prononcée par une commission au regard de l'étude du dossier scolaire, de la mise en situation artistique et en fonction du nombre de places disponibles. La liste des admis est publiée par l'Education Nationale.

4. Pour les admis, les formalités d'inscription définitives au CRR, ainsi que le paiement des activités artistiques auront lieu au plus tard mi-juillet.



#### RÉUNIONS D'INFORMATION

Au Conservatoire  
avec les partenaires de l'Éducation Nationale :

**Primaire >> lundi 05 février 2018 à 18h**

**Collège >> jeudi 1er février 2018 à 18h**

#### MISES EN SITUATION ARTISTIQUES

**Danse classique primaires et collège >> mercredi 4 avril**

**Danse contemporaine collège >> samedi 24 mars**

**Instruments du CM1 au collège >> samedi 31 mars et mercredi 4 avril**

**Instruments CE2 >> vendredi 6 avril**

**Maîtrise CE2/CM1/CM2 + collège >> samedi 7 avril**

Modalités des mises en situation : voir notices complémentaires en ligne

Connectez vous sur  
[www.conservatoire-lyon.fr](http://www.conservatoire-lyon.fr)

+ d'INFOS

+ d'ACTUS

Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon

